VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2026-219
Occupation du domaine public
Rue Edmé Piot

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de Monsieur Antoine DERVAUX,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Antoine DERVAUX est autorisé à réserver le stationnement au droit du 19, rue Edmé Piot le samedi 14 et dimanche 15 novembre 2026, en raison de son déménagement.

ARTICLE 2 : Des barrières de police seront fournies par le service LESRA et mises en place par Monsieur Antoine DERVAUX qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Monsieur Antoine DERVAUX, le service LESRA, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.

Signé électroniquement par : Laurence PORTE
Date de signature : 16/10/2026
Qualité : Maire